

approches du siège de la ville, redoutant ses rigueurs et ses conséquences, elles demandèrent à Eynard de se retirer avec lui dans sa maison de campagne, à Francheville, où elles passèrent cette époque de malheurs. Une surveillance active était exercée sur les étrangers; pour empêcher toutes recherches, pour sauver plus sûrement les dames de Sauvebœuf, alors appelées Ferrières, en hôte généreux, Eynard se décida à les protéger encore de son nom plébéien, connu depuis long-temps. Veuf d'une première femme, au mois de nivôse an 2 (11 janvier 1794), il épousa, à la municipalité de Francheville, M^{lle} Louise de Ferrières. La formalité de l'acte civil fut accomplie; mais dans la suite, Eynard soutint que ce mariage était nul, qu'il avait été contracté par des personnes qui n'avaient pas l'intention de le faire réellement; il le donna comme un acte de dévouement de sa part, qui n'avait produit d'autre rapport que celui d'une union apparente. Les relations ne s'établirent jamais, dit-il, d'une manière plus intime qu'avant le mariage. Lorsque les jours mauvais furent passés, cette union ne fut pas consacrée par l'église; loin de là, il y eut divorce, suivi bientôt de brouille avec la famille de Sauvebœuf. M^{lle} de Ferrières, presque sans fortune, avait espéré imposer son alliance à Eynard, mais elle ne fit que le froisser par ses exigences; il repoussa la domination de cette femme impérieuse, qui pensait déroger en épousant un médecin, et lui reprochait parfois son amour pour un état roturier; elle voulait un mari qui vécut noblement, c'est-à-dire sans rien faire. Et lorsqu'à sa campagne, Eynard secourait les malheureux, elle affectait de l'appeler *chirurgien de village*.

Après la séparation, il fut traîné devant les tribunaux; comme complément de ses bienfaits, on lui demanda une pension alimentaire de 4,000 livres. Ayant épuisé toutes les voies que son désir de la paix, sa répugnance pour l'éclat, lui suggérèrent, Eynard accepta le procès, se défendit lui-même, exposa les faits dans leur véritable jour, fit avec dignité le récit des souffrances intérieures qui étaient le prix de ses services, combattit les atroces calomnies répandues par ses adversaires (1). Son plaidoyer fut admirable d'éloquence et de discussion; les premiers orateurs du temps ne l'auraient pas désavoué. Un Mémoire sur cette affaire fut publié en l'an ix, imprimé rue Saint-Dominique, chez Pelzin et Drevon.

L'acte de mariage était authentique, les juges ne purent considérer que la loi; mais en reconnaissant sa validité, ils réduisirent les prétentions de la demande à une faible pension de 500 livres qui ne fut payée que peu de temps. M^{lle} de Sauvebœuf mourut bientôt après.

(1) On n'avait pas rougi de l'accuser d'avoir fait mourir sa première femme, en s'entendant avec un confrère pour l'expédier. (TEXTE D'UN PAMPHLET).